



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe

Cabinet

Affaire suivie par : M-L Trouillet
Tél : 03.27.60.81.79
Fax : 03.27.61.59.88
e-mail : marie-laure.trouillet@nord.gouv.fr

04/12/10
M

Avesnes, le 30 novembre 2010

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 24 novembre 2010, vous avez appelé mon attention sur les conséquences des inondations qui ont touché le territoire de l'avesnois entre le 11 et le 14 novembre 2010.

Vous m'indiquez que de nombreux dégâts et dommages ont été constatés, notamment sur les communes de Fourmies et de Wignehies et souhaitez que l'état de catastrophe naturelle soit reconstruit.

⇒ 11

A cet effet, j'ai rencontré M. le Maire de Fourmies afin d'établir le plus rapidement le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

A ce jour, 4 communes ont déposé un dossier qui a été transmis aux services du SIRACED.PC pour étude. Ces dossiers seront ensuite adressés à la commission interministérielle chargée de se prononcer sur l'intensité anormale de l'agent naturel. Cette commission se réunit une fois par mois et une réponse est donc attendue pour le début de l'année 2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Amicalement

Le Sous-Prefet

Olivier ANDRE

(A)

→ *perat de la gare -
Monsieur*

Monsieur Jean-Luc PERAT
Député du Nord
28, avenue de la gare
59440 Avesnes sur Helpe

*- la député
- M*